

CONSEIL MUNICIPAL – DELIBÉRATION N°1

SEANCE DU 04 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre juillet, à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian SPRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du vingt-sept juin, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian SPRIMONT, Julien WOJCIESZAK, Agnès LEVANT, Franck LODER, Sylvie LANCRY, Philippe HEROGUELLE, Marie DECIMA, Annie POEYDOMENGE, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Jean-Pierre SANSON, Bernard VANDYCKE, Laurent DEBLOCK, Françoise LOUVEAU, Yvette DELIGNE, Régina GWIZDEK, Danielle BRAY, Philippe DEBAS, Francis MONBORGNE, Evelyne NACHEL, Jean-Paul WILQUIN, Pascale FONTAINE, Francis TILMANT.

Absents excusés :

- Michèle DRION donne procuration à Yvette DELIGNE
- Raymond MIKLIC donne procuration à Régina GWIZDEK
- René HAUTECOEUR donne procuration à Philippe HEROGUELLE
- Jean Marie VERWAERDE donne procuration à Annie POYDEMENGE
- Doriane HARDY donne procuration à Evelyne NACHEL

Yvette DELIGNE est désignée secrétaire de séance.

OBJET : Sollicitation d'une subvention auprès de la FDE 62

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la transition énergétique pour une optimisation des systèmes (TEPOS), récemment initiée. Ces investissements nécessitent une planification et des financements répartis sur la durée du marché, et requièrent des recherches de financement auprès de différents partenaires. En améliorant l'efficacité des systèmes de chauffage et des bâtiments, ces actions viennent compléter les initiatives d'isolation thermique et de production d'énergie renouvelable. Cependant, ces solutions techniques ne dispensent pas de l'intérêt des mesures de sobriété, qui interrogent l'organisation et les besoins des usagers pour réduire les consommations énergétiques au juste nécessaire.

Dans le cadre du marché technique avec intéressement, la ville de Vimy a délégué, depuis 2023, la gestion de ses systèmes de chauffage au prestataire Engie Solutions, qui assure la maintenance, le suivi et le renouvellement des chaudières vieillissantes et énergivores. Le marché en question comprend l'approvisionnement (P1), le suivi et la maintenance des installations (P2), ainsi que le renouvellement des équipements.

Conformément à l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est compétent pour se prononcer sur les affaires de la commune, notamment celles concernant la gestion des subventions et des aides financières.

La présente délibération vise à accélérer les travaux de rénovation dans le cadre des capacités financières contraintes de la commune et à maximiser les recettes. L'objectif est de solliciter une subvention FDE 62 pour financer le renouvellement des équipements de chauffage dans les bâtiments couverts par le marché, ainsi que pour des équipements dans les logements

ou bâtiments non inclus dans ce marché. Ces investissements permettront d'améliorer les équipements communaux et de réduire les coûts de fonctionnement à long terme.

A cet effet, Il est demandé au conseil municipal

- d'approuver la signature de la demande de subvention à la FDE 62 pour l'ensemble des renouvellements des équipements relatifs à ce marché, ainsi que pour des équipements dans les logements ou bâtiments non repris dans le marché.
- De charger le maire de signer tout document et convention nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

Pour à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Christian SPRIMONT



